

RTT, heures supplémentaires et maladie professionnelle

Par jennylola , le 28/10/2019 à 20:13
Bonjour,
je suis en arret maladie depuis debut aout et je viens de passer en arret maladie professionnelle depuis le 21/10/2019.
j'attends le retour de la CPAM pour la validation de cet arret.
Cependant je me pose des questions :
-je suis normalement à 39h avec un salaire de 35h +2,5h d'heures supp et 1rtt par mois
est ce que je pourrais demander le paiement de ces heures supp et rtt une fois la maladie confirmé? c'est mon contrat qui prévoit un 39h et pas juste des heures supp exceptionnelles.
-est ce que les CP non cumulé pendant mon arret classic pourront etre recupéré une fois la maladie confirmé?
-ai je le maintien de salaire en octobre ou aurais je un paiement retroactif une fois reconnu?
merci par avance de vos réponses.